REUNION DU 09 JUIN 2023
20h30

Membres Présents**:** ARNOULD Michel, BRAUSSEN Jean-Luc, BECKER Pascal, ARNOULD Laura, BOCK Pascal, JACOB Philippe, DOMINELLI Cosimo, SABIRON Gaëlle, SINDT Francis, ZANZANA Marie-Josée.

Membres Absents **:** TOULZA Chantal.

1. ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION D'UN DELEGUE ET DE 3 SUPPLEANTS

Vote du délégué titulaire:
Nombre de votants : 9
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
A été élu délégué titulaire au 1er tour de scrutin :

- ARNOULD Michel

Vote des délégués suppléants :
Nombre de votants : 9
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
Ont été élus délégués suppléants au 1er tour de scrutin :

- BRAUSSEN Jean-Luc
- BECKER Pascal
- BOCK Pascal

2. INSTAURATION D'UNE TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'instaurer un secteur de taxe d'aménagement à un taux majoré de 15% permettant de faire participer les constructeurs au coût des équipements publics rendu nécessaires pour l'extension de l'urbanisation rue de l'église, des parcelles en section 01 de 113 à 132 Ainsi que l'extension de l'urbanisation rue des fontaines, des parcelles en section 02 de 111 à 113 ainsi que 27, 28 et 58.

- Le reste du village reste soumis à un taux de 4 %

- Décide le maintien de l'exonération de la TA pour les abris de jardin.

3. MODIFICATION DES STATUTS – COMPETENCE « SANTE » DE LA CCHPB

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la délibération du Conseil Communautaire de la CCHPB (communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois) en date du 13/04/2023 concernant la modification de ses statuts : Compétence « santé ». Après avoir pris connaissance du détail de ses nouvelles compétences, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts telle que annexée à la présente délibération.

4. DESIGNATION DE 2 CONSEILLERS MUNICIPAUX SIEGEANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE CHASSE

Suite au renouvellement du conseil municipal en 2020, le conseil municipal nomme :
- BECKER Pascal
- BOCK Pascal
en remplacement des membres de la commission consultative de chasse pour la période 2014-2023.

Le Maire étant nommé d'office.

5. DESIGNATION DE 2 CONSEILLERS MUNICIPAUX SIEGEANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE CHASSE

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse communaux pour la période 2024-2033, le Conseil Municipal décide la création d'une commission consultative de chasse. Sont donc nommés membres de cette commission :
- BECKER Pascal
- BOCK Pascal

Le Maire étant nommé d'office.

6. BAIL DE CHASSE 2024-2033- CONSULTATION DES PROPRIETAIRES

Après avoir pris connaissance des modalités de renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de pas de ne pas consulter les propriétaires fonciers et décide de renoncer à l'abandon du produit de la chasse communale en sa faveur et donc de répartir le produit entre les propriétaires fonciers.

7. EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET EAUX POTABLES RUE DE L'EGLISE

Afin de permettre de nouvelles constructions rue de l'église, le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser une extension du réseau d'assainissement et des eaux potables jusqu'à la parcelle en section 01/120. Appelé à se prononcer sur le sujet, le Conseil Municipal accepte la réalisation de travaux d'extension du réseau d'assainissement et eaux potables rue de l'Eglise jusqu'à la parcelle en section 01/120. Il charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer toutes les pièces administratives afférentes à cette décision.

8. CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX RUE DE L'EGLISE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prévoir des travaux d'assainissement rue de l'église afin de permettre la construction de nouvelles maisons d'habitations jusqu'à la parcelle en section 01/120.
Aussi, il propose la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCHPB (communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois) pour la réalisation des travaux.
Appelés à en délibérer, les membres du Conseil Municipal acceptent de faire réaliser les travaux d'assainissement et chargent le Maire de signer la convention.

Lu et approuvé :